

MasterRoc^{MD} MF 901

Adjuvant haute performance, réducteur d'eau et plastifiant, pour remblais miniers cimentaires

Description

L'adjuvant liquide MasterRoc MF 901 est un agent réducteur d'eau utilisé pour améliorer les propriétés d'un matériau de remblayage.

Utilisations

Recommandé pour :

- Remblai en pâte cimenté
- Remblai hydraulique cimenté à haute densité
- Remblai rocheux cimenté
- Remblai d'agrégats cimenté

Caractéristiques

- Réduction de la teneur en eau des matériaux de remblayage pour obtenir l'affaissement désiré
- Améliore les propriétés d'affaissement et de fluidité
- Augmente la résistance en place à tous les stades de vieillissement
- Temps de prise et taux de durcissement normaux
- Réduit les pressions de pompage et de distribution
- Effet de mouillage rapide, grande efficacité de mélange et fluidité supérieure
- Le dosage recommandé peut être dépassé pour augmenter le temps de prise

Avantages

- Optimisation du mélange et/ou diminution des coûts grâce à une réduction d'utilisation des agents liants (ciment, scories, cendres volantes)
- Meilleure malléabilité des matériaux de remblayage, exigeant moins d'eau
- Plus grande résistance in situ des matériaux de remblayage
- Peut aider à réduire les temps de cycle et augmenter la productivité
- Réduit la perméabilité et le rétrécissement des matériaux de remblayage durcis

Directives d'utilisation

Dosage : La plage de dosage de l'adjuvant MasterRoc MF 901 dépendra de la teneur totale en matériaux cimentaires du mélange et de la distribution granulométrique du matériau de remblayage. La plage de dosage normale de l'adjuvant MasterRoc MF 901 est de 200-600 ml/tonne métrique (6-18 oz/tonne) de remblayage total. Des dosages hors de la plage recommandée peuvent être utilisés après essai.

Procédure d'application : L'adjuvant MasterRoc MF 901 peut être versé directement dans l'eau ou dans le mélange complètement mouillé. L'adjuvant MasterRoc MF 901 ne doit cependant pas être versé directement sur un agent liant sec ou avec un autre adjuvant.

Données sur le produit

Corrosion : Ne contient pas de chlore, non corrosif : Aucun chlorure de calcium ou autre produit à base de chlorure n'est utilisé dans la fabrication de l'adjuvant MasterRoc MF 901.

Compatibilité : Si ce produit est utilisé avec d'autres adjuvants, chaque adjuvant doit être incorporé séparément au mélange. Cet adjuvant ne produit aucune réaction chimique avec la plupart des matériaux de remblayage. Il est recommandé de tester ce produit avant de l'utiliser en situation réelle.

N'utilisez pas l'adjuvant MasterRoc MF 901 avec des adjuvants contenant du sulfonate de bêta-naphtalène. Des comportements erratiques de l'affaissement, de l'écoulement et de la pompabilité pourraient survenir.

Si vous désirez des instructions pour l'évaluation de l'adjuvant MasterRoc MF 901 dans des applications de remblayage spécifiques, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant commercial local.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : L'adjuvant MasterRoc MF 901 doit être entreposé sous une température supérieure à 5 °C (40 °F), à l'abri de toute chaleur excessive et de toute exposition directe au soleil. Si l'adjuvant MasterRoc MF 901 vient à geler, il doit être exposé à une température supérieure à 2 °C (35 °F), puis reconstitué avec une légère agitation. N'utilisez pas de dispositif à air comprimé pour l'agitation.

Durée de conservation : Lorsqu'il est entreposé correctement, l'adjuvant MasterRoc MF 901 se conservera au moins 12 mois. Si l'adjuvant MasterRoc MF 901 a dépassé sa durée de conservation, communiquez avec votre représentant commercial local pour savoir s'il convient d'utiliser le produit et quels sont les dosages recommandés.

Conditionnement

L'adjuvant MasterRoc MF 901 est offert en cube et peut être livré en vrac sur demande.

Documents connexes

Fiche signalétique : Adjuvant MasterRoc MF 901

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements sur l'adjuvant MasterRoc MF 901 et son utilisation dans la mise au point de mélanges de béton aux caractéristiques spécifiques, communiquez avec votre représentant local.

La division Adjuvants de la division Construction Chemicals (produits chimiques de construction) de BASF est un fournisseur de premier plan de produits qui améliorent

le placement, le pompage, la finition, l'apparence et le rendement des bétons spécialisés utilisés dans les bétons prêts à l'emploi, les bétons préfabriqués, les produits de béton manufacturés, les constructions souterraines et le marché du pavage. Depuis plus de 100 ans, nous proposons des produits fiables et des technologies innovantes, et grâce à la marque Master Builders Solutions, nous sommes en relation avec des experts du monde entier dans de nombreux domaines afin de fournir des solutions durables à l'industrie de la construction.

Avis de garantie limitée

BASF garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques du présent Guide de données techniques, s'il est utilisé comme indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. BASF N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est l'expédition à l'acheteur d'une quantité de produit égale à celle qui n'est pas conforme à la garantie ou le remboursement du prix d'achat de ce produit, à la seule discrétion de BASF. Toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. BASF NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Les renseignements contenus dans le présent document, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de BASF. Cependant, BASF n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée par ou découler de la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. BASF se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur du ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et à l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts qualifiés peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.